

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par les projets décrits ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire, tenue le 2 février 2026 à 18 h 30, les premiers projets de résolutions pour les projets particuliers suivants :

- Projet particulier PP27-0356 en vue de permettre un nombre de logements supérieur au maximum prescrit et d'autoriser deux bâtiments sur un même lot pour les immeubles situés aux 8770 et 8780-8786, rue Sainte-Claire (1257499011).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0452 et ses zones contiguës 0429, 0443, 0461, 0472, 0481, 0488, 0503, 0506, 0510, 0515, 0520, 0521, 0522, 0525, 0537 et 0764.

- Projet particulier PP27-0357 en vue de permettre un usage « habitation » pour l'aménagement de deux logements dans une partie du rez-de-chaussée pour l'immeuble situé au 590, rue Viau (1257499012).

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0399 et ses zones contiguës 0330, 0389, 0402, 0415, 0437 et 0589.

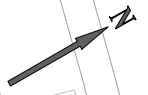
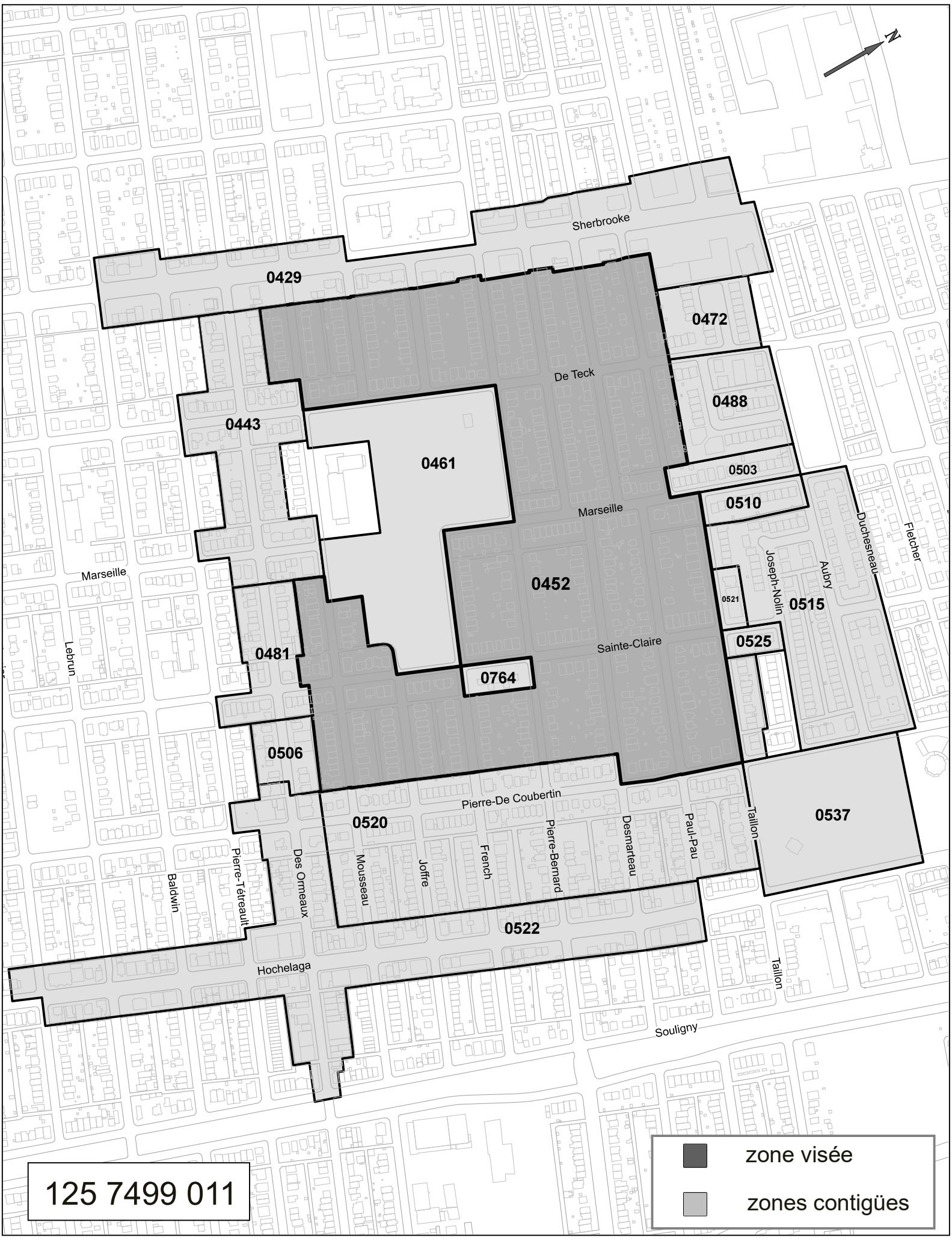
Ces projets de résolutions contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le conseil d'arrondissement a aussi adopté, à la même séance ordinaire, le premier projet de règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) afin de modifier les usages autorisés dans la zone 0781 (01-275-162) (1265378002).

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée 0781 et ses zones contiguës 0352, 0745, 0750, 0751, 0756 et 0782.



125 7499 011

zone visée

zones contigües



Ontario

Ida-Steinberg

La Fontaine

0330

Adam

Ville-Marie

Vimont

Morgan

William-David

Bennett

Aird

Scard

Leclaire

0589

0437

0389

0399

Sainte-Catherine

Saint-Clément

Viau

Sarto-Fournier

Lejourneux

Gaboury

0402

0415

Fernand-Rinfret

Théodore

John-Abbott

Louis-Payette

125 7499 012

- zone visée
- zones contigües



Une assemblée publique de consultation se tiendra le 11 février 2026, à 18 h, à la salle du conseil de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil qu'elle aura désigné, expliquera ces projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et entendra les personnes qui souhaitent s'exprimer à leur sujet.

Le projet de règlement et les projets particuliers, ainsi que les plans de zones sont disponibles pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 6854, rue Sherbrooke Est, de 8 h 30 à 16 h 30.

FAIT À MONTRÉAL, CE 4^E JOUR DE FÉVRIER 2026.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc